

## Règles de vie / Voyage en AUVERGNE

Je vais participer à un voyage en Auvergne, du 15 au 18 avril 2024.

Pendant ce voyage, le règlement intérieur de l'Établissement s'applique.

Je m'engage à le respecter.

Je suis placé sous la responsabilité des accompagnateurs ; je m'engage à appliquer attentivement les consignes qu'ils communiqueront.

En partant en voyage, je représente ma région, mon Collège. Je m'engage à adopter une attitude de politesse et de respect vis-à-vis des Professeurs, des chauffeurs du bus, des personnels du centre d'hébergement, et de toute personne que je vais rencontrer. Je dois donc faire preuve de courtoisie (remerciements aux personnes, propreté du car, de ma chambre ...).

Je participe au voyage pour découvrir un nouvel environnement, une autre culture. Tout au long du voyage, j'adopte donc une attitude **positive** d'ouverture ; je profite de chaque occasion, de chaque sortie culturelle pour apprendre, et pour échanger.

Il m'est déconseillé d'apporter des objets de valeur. Je suis responsable de mes affaires personnelles ; en cas de perte, détérioration, ou vol, le Collège ne sera pas responsable.

Je devrai toujours avoir avec moi mon petit sac à dos, contenant le panier-repas, mon dossier de travail et du matériel pour écrire.

Je ne suis pas autorisé (e) à utiliser mon téléphone portable, sauf sur un créneau précis communiqué par les Professeurs ; en dehors de ce créneau, le téléphone sera remis aux Professeurs.

Chacun est responsable du bon déroulement du séjour de tous. Je n'hésite pas à solliciter un adulte en cas de problème dans le groupe.

Je suis attentif à la sécurité durant mes déplacements. (règles de sécurité routière, consignes du Professeur, référent de mon groupe).

En cas d'incident, (vol, dégradation volontaire...), l'élève est immédiatement rapatrié, aux frais de la famille.

Signature de l'élève

de ses Parents